

ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR À L'EMPLOI

# L'«ETINCEL» du chantier d'insertion de l'ALPA

**Agréée à l'automne dernier pour animer un chantier d'insertion, l'ALPA développe son projet autour de la transformation de matières premières de sa ferme et le développement des circuits courts. Cinq personnes sont déjà entrées dans le dispositif. Une fromagerie et une tuerie de volailles pourraient voir le jour sur le site.**

L'Association lorraine pour la promotion en agriculture (ALPA) est engagée depuis de nombreuses années dans le domaine de l'insertion, à travers le volet spécifique de la charte à l'agriculture du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Elle met ainsi en œuvre le dispositif de découverte des métiers et d'accompagnement des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA.

## Mutation de la polyculture-élevage

Cette expérience a en partie inspiré l'actuelle opération régionale «Agri'mouv». Le centre de formation est par ailleurs mobilisé sur les besoins en main-d'œuvre de la profession. Une étude des Chambres d'agriculture a mis en lumière 17.500 emplois en production agricole, à pourvoir d'ici 2025. Les exploitants rencontrent beaucoup de difficultés pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée. «Le secteur est jugé peu attractif par les demandeurs d'emplois qui manquent de connaissance sur les métiers», observe Gaëlle Sequeval, chargée de mission insertion à l'ALPA.

Autant de raisons qui ont milité en faveur de la création d'un chantier d'insertion dans le périmètre de l'établissement. «Reconnus d'utilité publique, nous répondions à tous les critères d'éligibilité», assure le directeur, Pascal Girard, qui a saisi cette opportunité à l'automne dernier. L'accord du ministère du



**Des ouvriers polyvalents en production, transformation et commercialisation.**

Travail est intervenu le 4 octobre, pour un démarrage «obligatoire» début novembre. Le laps de temps était court, mais le projet mûrissait depuis quelque temps déjà et le délai a pu être tenu. Une commission «insertion» est placée sous la responsabilité de Jean-Luc Pelletier, le vice-président de l'ALPA, à laquelle participent également l'ANFA Lorraine et LORTIE (structure d'insertion à Malzéville). Le chantier sera orienté pour répondre à la forte mutation que connaît la polyculture-élevage, caractéristique de la ferme de l'ALPA. Son nom de baptême «ETINCEL» est l'acronyme pour : Engagement Travail Insertion Culture Élevage. «Augmenter la valeur ajoutée par la transformation de matières premières et le développement des circuits courts, en répondant à la demande sociétale forte» résume Gaëlle Sequeval.

## Cinq ouvriers recrutés

Le choix est de recruter des ouvriers polyvalents en production, transformation et commercialisation des produits avicoles, apicoles, laitiers et arboricoles. Pour travailler sur les ateliers de poules pondeuses et de volailles de chair, la vingtaine de ruches de l'exploitation, le verger de mirabelliers et la fabrication de jus de fruits et de yaourts et fromages fermiers. Autant d'activités vouées à monter en puissance et valorisées au sein d'un magasin de produits. L'agrément porte sur huit postes, six en production, transformation, commercialisation et deux en abattage-déouage, pour faire tourner

le futur atelier en gestation. Les cinq premiers travailleurs ont été recrutés, ils sont bénéficiaires de minima sociaux et/ou demandeurs d'emploi de longue durée. Tous des hommes dans la tranche 30-45 ans. «Aucun prérequis n'était exigé, seule la motivation a joué» argumente la chargée de mission.

Les contrats de six mois sont renouvelables pour une période maximale de deux ans. Les premières semaines de fonctionnement ont surtout été occupées «à la construction de l'outil de production» explique Gaëlle Sequeval, c'est-à-dire l'aménagement de la future fromagerie et du futur magasin. Un démarrage toutefois un peu freiné par la période de confinement, mais tous ont désormais rejoint leurs postes aujourd'hui.

La création du chantier d'insertion a nécessité l'embauche d'un encadrant technique référent à temps plein. Quatre autres personnels de l'ALPA sont mis à disposition pour les activités avicole, apicole, et pour l'entretien-aménagement, d'une part, et pour l'accompagnement socio-professionnel, d'autre part. Du matériel a été acquis pour la transformation des produits ainsi que des outils pour le nettoyage des vergers, ainsi que des équipements de protection individuelle.

## Support à la réadaptation au travail

L'objectif final d'ETINCEL est le retour à l'emploi de chaque personne. «Ceci nécessite un accompagnement tout au long du parcours, poursuit celle qui assure la gestion administrative



**Premiers essais de transformation du lait de la ferme en yaourts.**

et financière du chantier. Les activités constituent un support pour recadrer les rythmes, les règles et les efforts nécessaires à la réadaptation au travail. L'accompagnement s'envisage dans sa globalité comprenant l'administration, la santé, la justice, la mobilité, le logement, voire la famille. Le salarié bénéficie de l'aide, l'écoute et le soutien de toute l'équipe permanente».

Concernant le financement du chantier, le principe est de ne pas dépasser 30 % d'apports issus de la vente des produits. Ce qui le différencie d'une entreprise d'insertion et le dédouane d'une concurrence déloyale envers le secteur

et financière du chantier. Les autres sources de financement proviennent de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), du Conseil départemental et du Fonds Social Européen, par l'intermédiaire du PLIE Terres de Lorraine.

«Des recherches de financement sont en cours pour des projets d'investissement, confie Pascal Girard. Deux outils sont en instance : une fromagerie et un abattoir de volailles sous forme de simple». Plusieurs dossiers ont été déposés auprès de fondations.

À suivre.

Jean-Luc MASSON

## EXPLOITATIONS EN DIFFICULTÉ

# Rallongement des procédures pénales

Dans le cadre de la réponse à l'épidémie de COVID-19, le gouvernement rallonge une nouvelle fois les procédures pénales des exploitations agricoles en difficulté, via une ordonnance du ministère de la Justice parue le 21 mai au Journal Officiel.

La durée maximale d'exécution des plans de sauvegarde et de redressement est ainsi portée à deux ans, soit un an de plus que prévu par une précédente ordonnance parue au Jo le 28 mars. «La gravité de la crise sanitaire et la durée de l'état d'urgence sanitaire rendent nécessaire d'aller plus loin», explique le rapport au président de la République

adossé à l'ordonnance du 21 mai. Par ailleurs, la durée légale des procédures de conciliation se prolonge jusqu'au 23 août, au lieu de trois mois après la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire comme auparavant.

Plus largement, l'ordonnance du 21 mai vient compléter le dispositif de celle du 27 mars, en visant une détection précoce des entreprises en difficulté, une meilleure efficacité de la procédure de conciliation, un recours facilité aux procédures accélérées, un traitement accéléré des entreprises en situation irrémédiablement compromise ou encore un meilleur maintien des emplois.



**Pour le recrutement «seule la motivation a joué».**